

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/03/2019	27/03/2019	2019-0053

1. Intitulé du projet

Extension parking Gare de Sin Le Noble

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 A	Aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du parking existant pour augmenter la capacité actuelle de 40 places à 120 places VL, 40 places sécurisées pour vélos, 10 places motos

Le projet se fait en deux phases

la phase 1 est prévue en 2019/2020

La phase 2 est prévue en 2025

l'emprise des deux phases est précisée sur le plan du projet joint au dossier

Nota: il n'est pas prévu de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Transformer un parking existant au stationnement anarchique, sans couche de roulement en un parking structuré comportant in finé 120 places VL, 40 places sécurisées pour vélos, 10 places motos et deux bornes de rechargement pour véhicules électriques.

L'entrée du parking est déplacée, pour s'éloigner du passage à niveau

Le parking actuel est traversé par une servitude des entreprises Galloo et Daussey , cette servitude sera déplacée au nord du parking et constituera l'entrée du parking (cf plan)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Décapage et mise à niveau de la structure du parking existant, et du terrain actuel sur la partie extension

Création de noues d'infiltration, couche de forme et couche de finition en enrobés.

Création de bandes d'espaces verts au nord sur une largeur de 2.5m et en façade avant du parking côté RD65.

Quelques candélabres, mobiliers urbains et panneaux signalétiques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une entrée commune pour la servitude et les VL

2 sorties pour les VL, les PL sortant par l'entrée commune.

Des places PMR devant le bâtiment de la gare, création également de 4 places en dépose minute, 40 places sécurisées pour vélos et 10 places motos, ainsi que 2 bornes de rchargement pour VL électriques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Phase 1: Parking et voirie Espaces verts et plantations	2700m2 530m2
Phase 2: Parking et voirie Espaces verts et plantations	2000m2 220m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de la gare 59450 SIN Le Noble

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°21'23" Lat. 03°06'46"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan Prévention du bruit en cours d'élaboration à la communauté d'agglomération du Douaisis
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Une partie des matériaux issue du décapage sera évacuée en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Matériaux d'apport de type grave et grave traitée issus des carrières de la région
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Il y a des places de parking en plus, donc plus de trafic. Par contre le parking actuel est en stationnement anarchique, le nouveau parking sera moderne, avec des places tracées, et une circulation interne de meilleure qualité, notamment en terme de flux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Pas plus qu'actuellement

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet prévoit quelques candélabres modernes en led avec éclairage vers le sol
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Création de 40 places sécurisées de vélos pour favoriser l'accès à la gare par mode doux.

Infiltration des eaux pluviales à la parcelle grâce à la création de noues d'infiltration séparant les espaces de stationnement.

Favoriser l'usage de véhicules électriques en implantant deux bornes de rechargement électrique.

Favoriser également le covoiturage en créant 15 places dédiées pour cela.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet prévoit une nette amélioration du site existant, un meilleur flux dans le parking, des dispositifs pour garer les vélos en sécurité, pour recharger les véhicules électriques, des places de covoiturage, une meilleure gestion des EP, la création d'espaces verts...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le.

19 FEB. 2019

Le Président

Signature

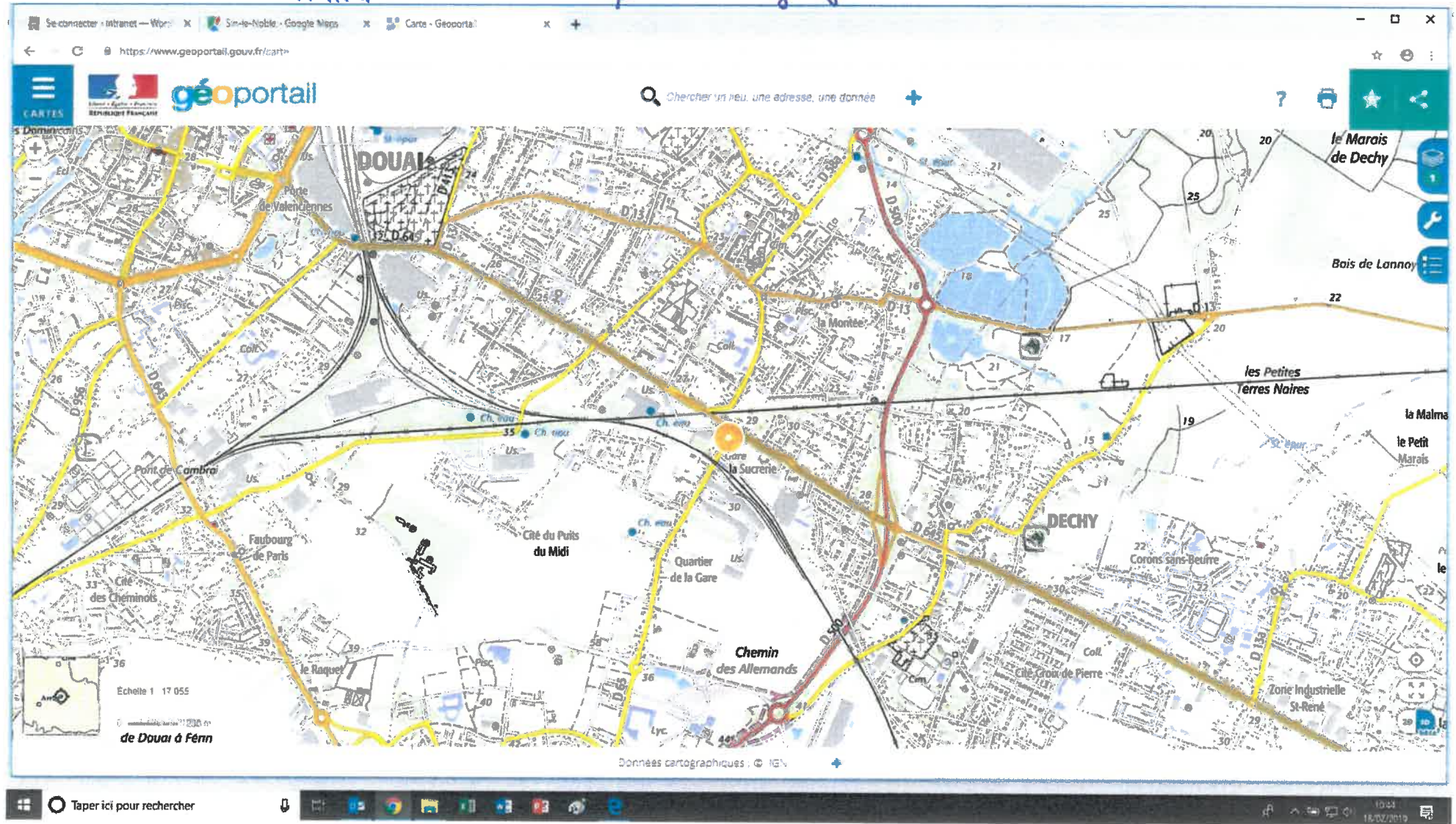
Christian POIRET



Annexe 2

Espace Parking gare du Siv à Noth

Plan de Situation.



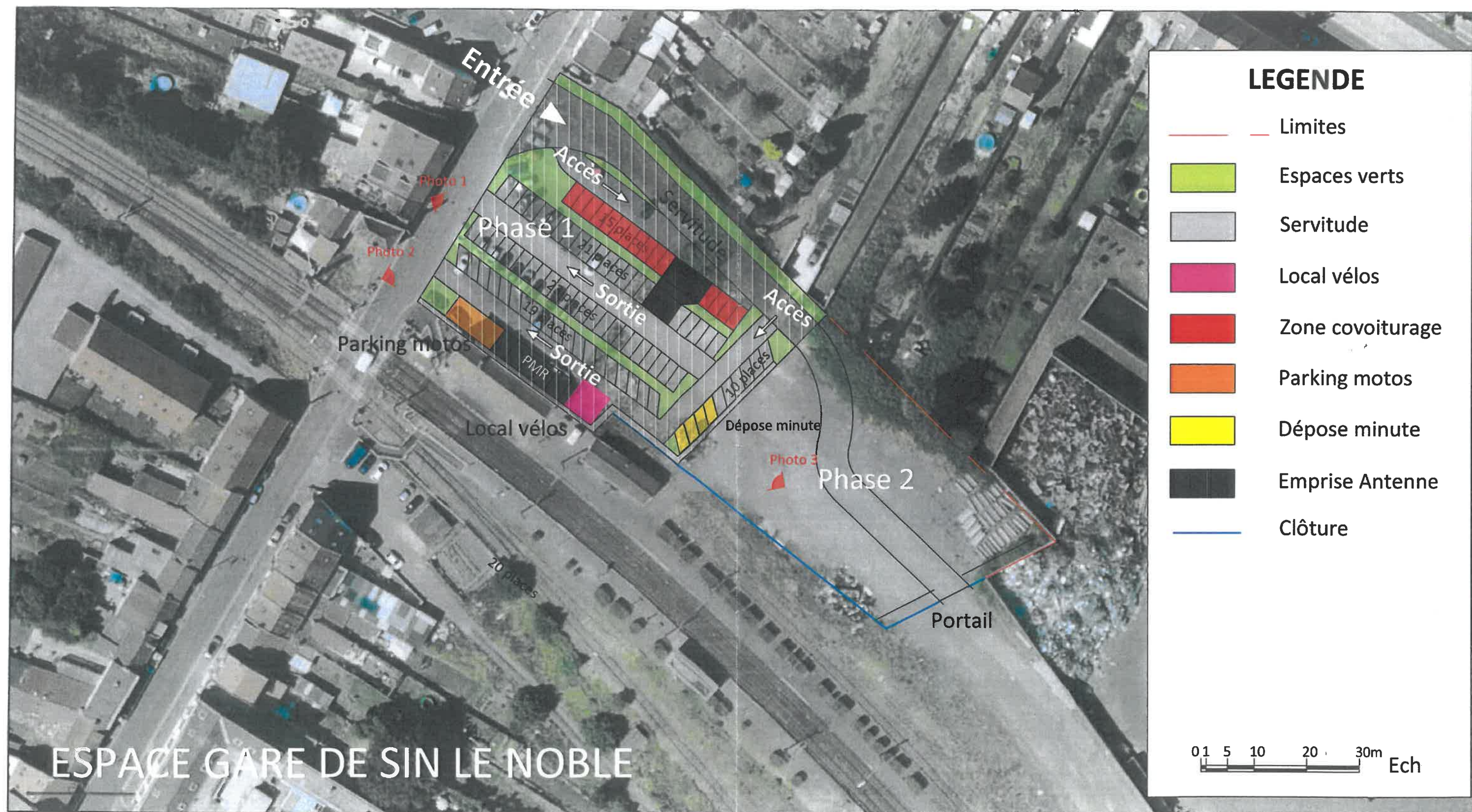












	ALERTE ET REACTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX PLUVIALES ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	Référence : PRO-08 Indice f
		Date de diffusion : 15 janvier 2010

Etat des modifications apportées au document			
indice	date	page(s)	objet de la modification
a	04/07/02	6	création du document
b	06/10/03	5	mise à jour du support et de la procédure
c	22/04/04	5	modification suite à la réunion du 08/04/04 avec le SDIS du Nord, la SED, la SOGEA Nord, la MISE, les Voies Navigables, la sous-préfecture. Ajout de définitions. Ajout du DOC 20. Liste de diffusion.
d	25/04/06	6	Mise à jour de la procédure suite à l'extension du territoire, ajout de la carte du territoire CAD. Modification de la codification.
e	12/09/07	6	Nouvelle codification de la procédure et modification du domaine d'application.
f	16/12/09	6	Modification du SIAN par NOREADE ; modification du positionnement de l'étape 5 après l'étape 2
rédaction : Ingénieur Qualité Environnement Gwénola LE TESTE date + visa		vérification Responsable développement durable et méthodes Chékib BEN SMIDA date + visa	validation pour application Directeur de l'Aménagement, des Réseaux et des Constructions Jean Jacques HERIN date + visa
Liste de diffusion du document : Réseau informatique de la CAD, cellule développement durable de la CAD, communes membres de la CAD, SDIS du Nord (groupement 5), VEOLIA Eau, la SOGEA Nord			

	ALERTE ET REACTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX PLUVIALES ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	Référence : PRO-08 Indice f
		Date de diffusion : 15 janvier 2010

1. OBJET

Cette procédure décrit la marche à suivre dès la détection d'une pollution accidentelle pouvant affecter les eaux pluviales et les réseaux d'assainissement.

2. OBJECTIFS

Elle a pour objectif d'assurer lors d'une pollution accidentelle, la préparation des mesures de sauvegarde des réseaux hydrographiques de surface, d'assainissement et des usines d'épuration du territoire de la CAD, ainsi que les moyens nécessaires mis en œuvre pour en limiter les effets sur l'environnement.

3. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique sur les communes dont l'assainissement et les eaux pluviales sont gérés par les services de la CAD (voir **annexe 1** et **DOC-Di-01** : Gestionnaires des réseaux d'assainissement et des usines d'épuration de la CAD), et sur les terrains communautaires (notamment sur les parcs d'activités).

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

Numéro du document	Nom du document
Norme ISO 14001 version 2004	Système de Management Environnemental - Chap. 4.4.7 : Prévention des situations d'urgence et capacité à réagir
MMQSE	Manuel de management Qualité Sécurité Environnement

5. DEFINITIONS

- **CAD** : Communauté d'Agglomération du Douaisis
- **MISE** : Mission Inter Service de l'Eau
- **SDIS** : Service Départemental de Secours et d'Incendie
- **SIACEDPC** : Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile
- **UE** : Usine d'Épuration
- **VN** : Voies Navigables (subdivision de Douai)

6. ELEMENTS D'ENTREE

Appels extérieurs (exploitant réseaux ou usine d'épuration, mairie, pompiers, industriels,...), constat de pollution

7. ELEMENTS DE SORTIE

Pollution maîtrisée, rapports exploitant réseaux et usines d'épuration (fiche pollution accidentelle)

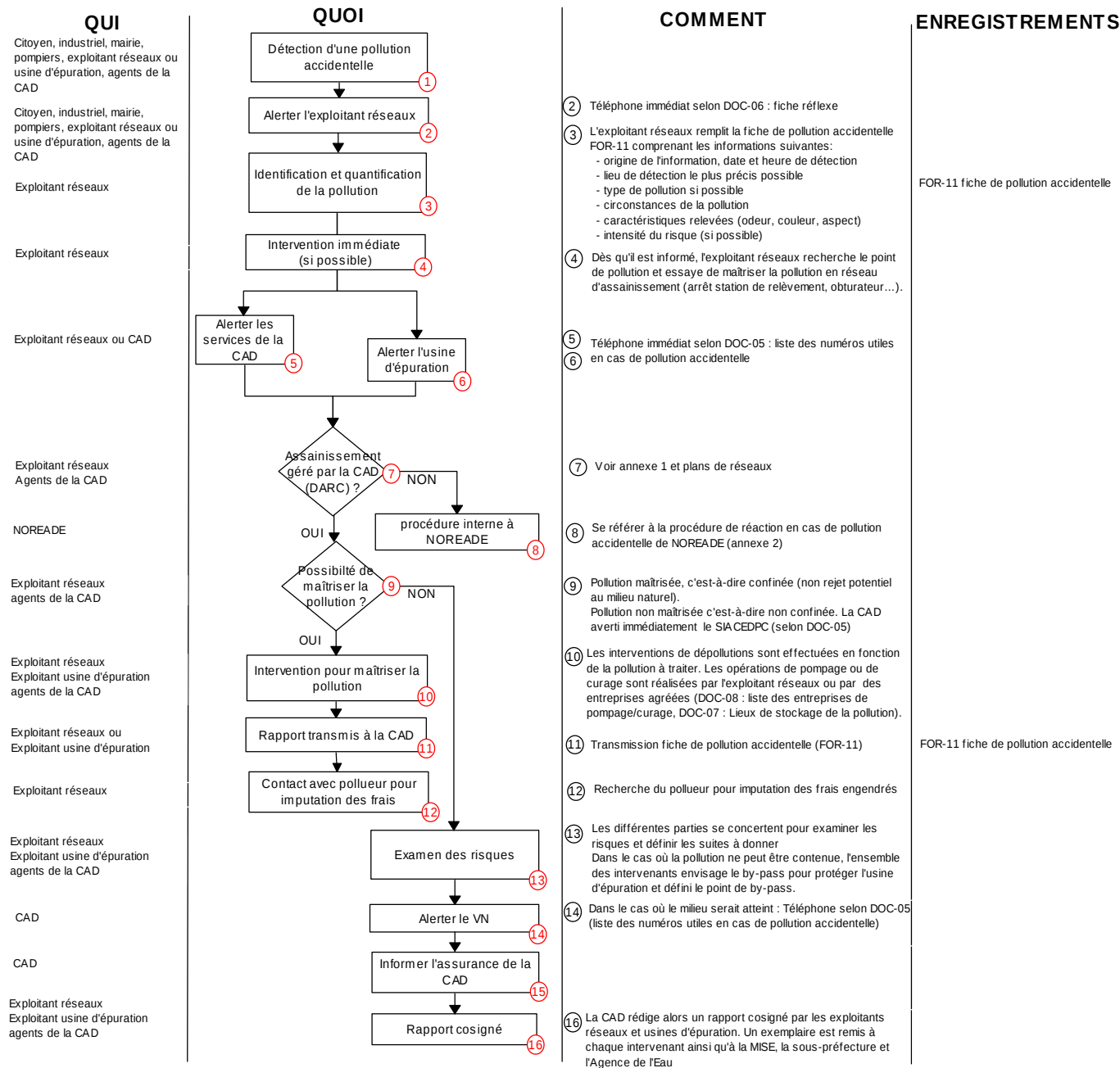
8. PILOTE DE PROCESSUS

Technicien rejets non-domestiques (RND)

 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS	ALERTE ET REACTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX PLUVIALES ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	Référence : PRO-08 Indice f
		Date de diffusion : 15 janvier 2010

9. DESCRIPTION

9.1. Logigramme



Dans tous les cas, les déchets issus de la pollution sont éliminés par les filières appropriées.

	ALERTE ET REACTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX PLUVIALES ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	Référence : PRO-08 Indice f
		Date de diffusion : 15 janvier 2010

10. DOCUMENTS ASSOCIES

Numéro du document	Nom du document
DOC-05	Liste des numéros de téléphone utiles en cas de pollution accidentelle
DOC-06	Fiche réflexe en cas de pollution accidentelle
DOC-07	Liste des lieux de stockage de la pollution
DOC-08	Liste non exhaustive des entreprises de pompage/curage
DOC-Di-01	Gestionnaires des réseaux d'assainissement et des usines d'épuration de la CAD

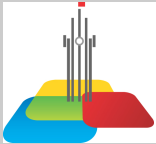
10. ENREGISTREMENTS

Numéro du document	Nom du document
FOR-11	Fiche pollution accidentelle

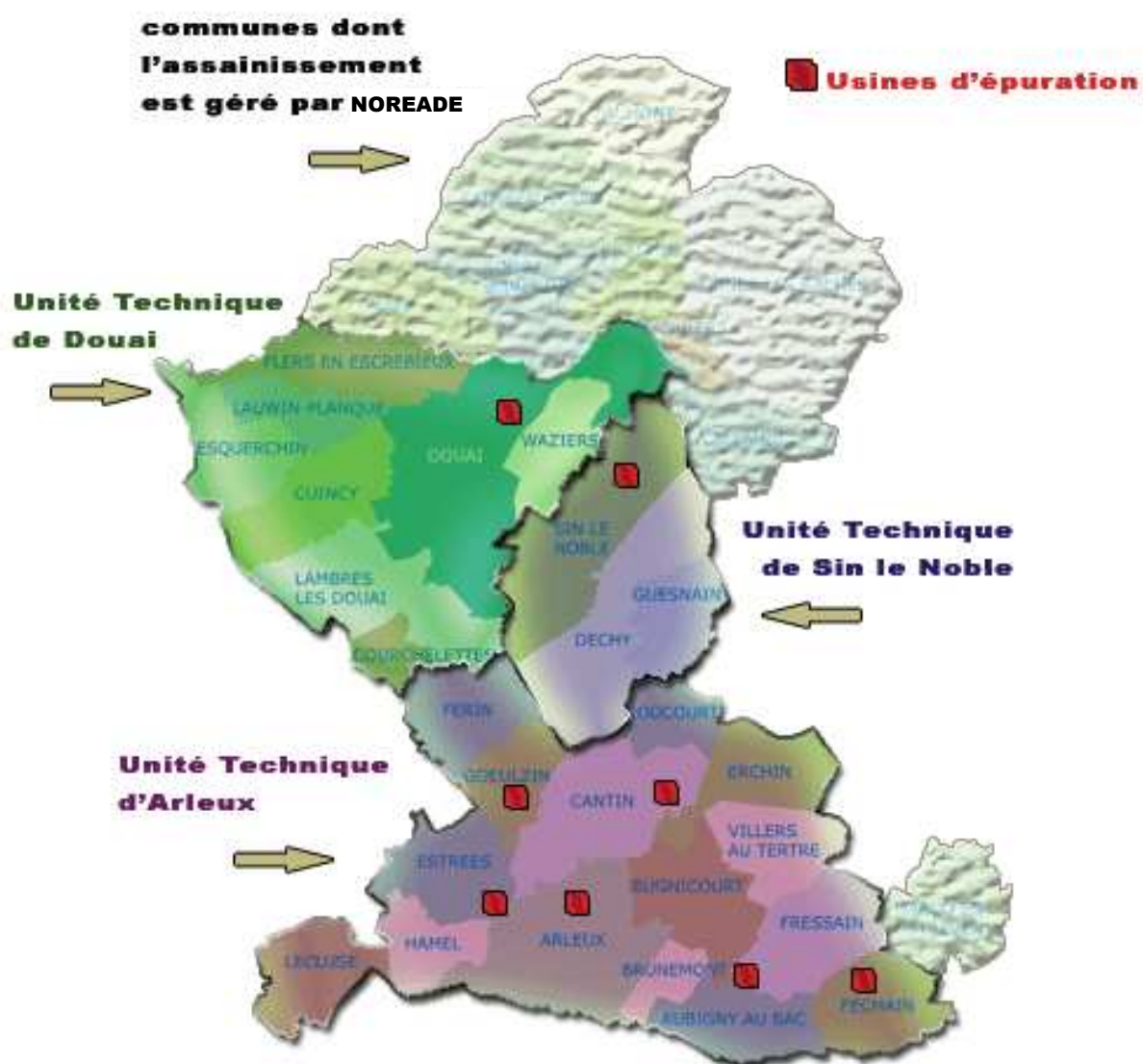
11. ANNEXES

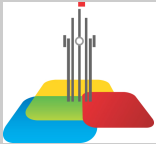
Annexe 1 : Territoire communautaire dont l'assainissement et les eaux pluviales sont gérés par la CAD

Annexe 2 : Procédure en cas de déversement illicite (pollution) constaté ou signalé sur les ouvrages d'assainissement de la Régie NOREADE

 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS	ALERTE ET REACTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX PLUVIALES ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	Référence : PRO-08 Indice f
		Date de diffusion : 15 janvier 2010

Annexe 1 : Territoire communautaire dont l'assainissement et les eaux pluviales sont gérés par la CAD



 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS	ALERTE ET REACTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX PLUVIALES ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	Référence : PRO-08 Indice f
		Date de diffusion : 15 janvier 2010

Annexe 2

Procédure en cas de déversement illicite (pollution) constaté ou signalé sur les ouvrages d'assainissement de la Régie **NOREADE**

① Eviter ou limiter au maximum la propagation des produits déversés (moyens internes et/ou externes).

Prévenir la collectivité de référence et les pompiers.

✓ Coordonnées service anti-pollution :

S.I.R.A.C.E.D.-P.C. – 12-14 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE CEDEX - ☎ 03.20.30.59.59

② Informer le service de police des eaux et la gendarmerie

③ Contacter un huissier pour constat sur site

④ Prélever des échantillons

⑤ Dépôt de plainte :

- contre X
- personnalisé si certitude absolue sur l'origine du déversement, constaté par l'huissier

⑥ Prise de contact + lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du pollueur, précisant :

- les événements,
- la procédure engagée,
- la possibilité pour la Régie **Noréade** de facturer au pollueur les coûts de nettoyage, traitement ou destruction éventuels
- la nécessité de supprimer au plus vite le rejet

Copie du courrier : - au maire de la commune et à la collectivité de référence
- au siège

⑦ Courrier au service de police des eaux reprenant les éléments précités

⑧ Si impact sur le fonctionnement de la station d'épuration : courrier à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et au SATESE.